

deux évêques et de plus nombreux abbés. On remit à l'examen la situation conjugale, plus qu'irrégulière, du roi et on le déclara interdit, s'il persistait à ne pas se séparer de la femme légitime qu'il avait enlevée à un de ses vassaux, Foulques d'Anjou. Philippe I<sup>er</sup>, aveuglé par la passion, devait malheureusement attendre encore longtemps, avant d'être sensible aux censures ecclésiastiques et de répudier sa concubine et son péché.

Quelque temps après, Hugues prit le bourdon de pèlerin et s'achemina vers les Pyrénées et vers Saint-Jacques de Compostelle. Pendant qu'il était en route, arriva à Lyon l'invitation d'assister au concile de Plaisance, en Lombardie, dont l'ouverture était fixée au 1<sup>er</sup> mars. Il n'en fut sans doute pas informé assez tôt, n'envoya pas d'excuses et, selon les règlements, son nom fut proclamé, à la fin des sessions, parmi les absents dont les pouvoirs étaient retirés et suspendus. On ne s'explique pas autrement ce qui semble n'avoir été qu'un malentendu, sans gravité et de brève durée. Tout s'éclaircit et fut arrangé, lorsque le pape et l'archevêque se rencontrèrent au Puy, la même année, et célébrèrent ensemble l'Assomption dans le sanctuaire de Notre-Dame des Anges. L'empressement, apporté par le légat à rejoindre Urbain II, déposerait, au besoin, en faveur de la persistance de ses sentiments de respect et de déférence parfaite. Ils éclateront du reste plus vivement encore, peu de semaines après, à Clermont, et le Souverain-Pontife, quoique tout occupé par la prédication de la croisade, surpris lui-même de l'enthousiasme que déchaîne sa parole, réglera le conflit soulevé par Richer de Sens contre la Primatie; il sanctionnera, par une seconde bulle et les éloges les moins suspects, les privilèges que Grégoire VII avait déjà consacrés en faveur de notre Église. C'est après la clôture